



Visibilité du projet
 5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
 5 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
 5 en visibilité permanente
 0 en visibilité intermittente

Emprise du projet
 2,4° soit 5 % de la vision binoculaire

Angle vertical perceptible
 0,4°

Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale
 -0,25°
 Vue rasante

Impacts paysagers :
 La visibilité du projet est similaire à celle depuis les remparts d'Angoulême. L'impact paysager est très faible.

Impacts patrimoniaux et touristiques :
 Le parc éolien de Marcillac-Lanville sera légèrement visible depuis la colline Saint-Martin. La covisibilité avec la ville d'Angoulême n'est pas significative à cette distance. L'impact est très faible.

Impacts cumulés :
 Au regard de la faible visibilité du projet, les impacts cumulés sont faibles.

Fig.432 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

3.6. CONCLUSION SUR LES IMPACTS DU PROJET

LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les impacts du projet de Marcillac-Lanville sont importants à moins d'un kilomètre du parc éolien. C'est le cas notamment depuis les habitations proches du Goyaud et des Thibauds. Les impacts entre 1 et 5 km sont modérés à fort. Au sein de Marcillac, les impacts seront nuls. Les percées visuelles depuis Aigre présentent un impact modéré à fort.

À plus de 5 km, les impacts seront modérés à très faibles. Les boisements et les haies masquent régulièrement une partie des machines.

À plus de 10 km, les impacts du projet seront faibles, très faibles ou nuls. Dans de nombreuses vues, seules les extrémités des pales sont perceptibles.

Dans la grande majorité des vues étudiées, la taille perçue des éoliennes du projet est cohérente avec le paysage existant. L'emprise horizontale est importante en vue proche mais demeure inférieure à 25° au-delà de 5 km. À plus de 10 km, l'emprise devient inférieure à 13°. L'emprise verticale du projet est également restreinte, inférieure à 2° d'angle au-delà de 6 km.

Les impacts les plus importants du projet se situent dans l'aire d'étude locale (à moins de 10 km). Au-delà, seules les vues panoramiques telles que celles depuis le tumulus de la Motte Jacquille ou les vues dégagées depuis la plaine du Nord de la Saintonge présentent une bonne visibilité sur le projet. Le projet entre en covisibilité avec la vallée de l'Aume sans effet de surplomb depuis les points de vue étudiés. Les impacts sur les vallées, notamment la vallée de la Charente, sont faibles.

Depuis les villes principales de Ruffec et Angoulême, les impacts seront très faibles. Les éoliennes du projet seront légèrement visibles depuis les remparts d'Angoulême lorsque les conditions météo seront très bonnes.

LES IMPACTS CUMULÉS

De nombreuses vues étudiées montrent que le projet éolien de Marcillac-Lanville apparaît en covisibilité directe ou indirecte avec les autres parcs éoliens construits, accordés ou en instruction du territoire.

La distance entre ces parcs éoliens et le projet induit le plus souvent des impacts cumulés faibles à très faibles.

Concernant les parcs les plus proches en covisibilité directe (parc éolien de Fouqueure, parc éolien de Couture Énergie, parcs éoliens de Xambes-Vervant et la Plaine Vervant et parc éolien d'Auge Saint-Médard Épinette) les vues étudiées montrent que le projet a un axe cohérent avec ces parcs et ne modifie pas leur lisibilité dans le paysage. Dans les grands panoramas étudiés, le projet s'insère souvent dans un paysage où l'éolien est déjà présent.

LES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

L'étude des impacts du projet de Marcillac-Lanville a permis de montrer les impacts suivants sur les éléments patrimoniaux :

Nom	Impact brut en visibilité	Impact brut en covisibilité	Point de vue concerné
Angoulême notamment les remparts et la colline Saint-Martin	très faible très faible	non significatif	56 57
Ancien prieuré de Lanville (MH01)	modéré	indirect modéré indirect modéré à fort	7,8 11 13
Église Notre-Dame (MH03)	faible	indirect modéré	14 15
Église Saint-Clément (MH02)	très faible	indirect faible	24 25
Église Saint-Nicolas (MH25)	très faible		19
Église Saint-Pierre-des-Martyrs (MH31)		indirect modéré	29
Église Notre-Dame-de-Tous-Biens (MH26)		indirect faible	26
Tumulus de Tusson (MH09 à 12)	nuls	indirect faible à nul indirect faible	27 30 39
Église Saint-Fraigne (MH06)		indirect très faible	32
Théâtre des Bouchauds (MH32)	modéré à faible		36
Château (MH04)	faible	indirect modéré	31 37
Église (ancienne commanderie Saint-Martin) (MH05)		indirect modéré	37
4 Dolmens (MH15, 16 et 19)	modéré à faible		38
Dolmen (MH13)	très faible		33
Ancienne abbaye (MH27)		nuls	41
Église abbatiale Saint-Amand (MH28)			
Dolmen ou tumulus de la Motte de la Jacquille (MH20)	faible		45
Église Saint-Denis (MH154)		nuls	51
Église Saint-Barthélémy (MH140)		indirect faible	49
Église Saint-Maixent (MH137)	très faible		50
Dolmen de la Pierre Folle (MH153)	très faible		53
Église Sainte-Madeleine (MH136)	très faible		54
Verteuil-sur-Charente (SPR, tourisme)	très faible		52
Tusson (SI, tourisme)		indirect faible à nul indirect faible	30 39
GR 36 (tourisme)	très faible nul		32 51
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (tourisme)	modéré très faible faible		7 33 44
Boucle vélo d'Aigre	modéré modéré à fort faible très faible faible		3 5 14 32 40
Boucle vélo de Montignac	faible		26
Boucle vélo de Villefagnan	très faible		50
Point de vue au sud (tourisme)	modéré à faible		35
Logis de la Logerie (tourisme)	faible		28
Église d'Aigre (petit patrimoine)		indirect modéré	18
Belle demeure de l'Anglée (petit patrimoine)	modéré à fort		5

Le chapitre 5 présentera les mesures prises pour diminuer ou supprimer certains impacts importants. Ce tableau sera mis à jour avec les impacts résiduels.

Les impacts les plus importants avant mesures du projet sur les éléments patrimoniaux sont donc :



Un impact modéré depuis le Prieuré de Lanville (arrière et entrée du prieuré).



Un impact modéré à fort autour de la maison de l'Anglée (petit patrimoine sans protection)



Une covisibilité indirecte modérée et modérée à forte entre le prieuré de Lanville et le projet



Une covisibilité indirecte modérée avec l'église Notre-Dame



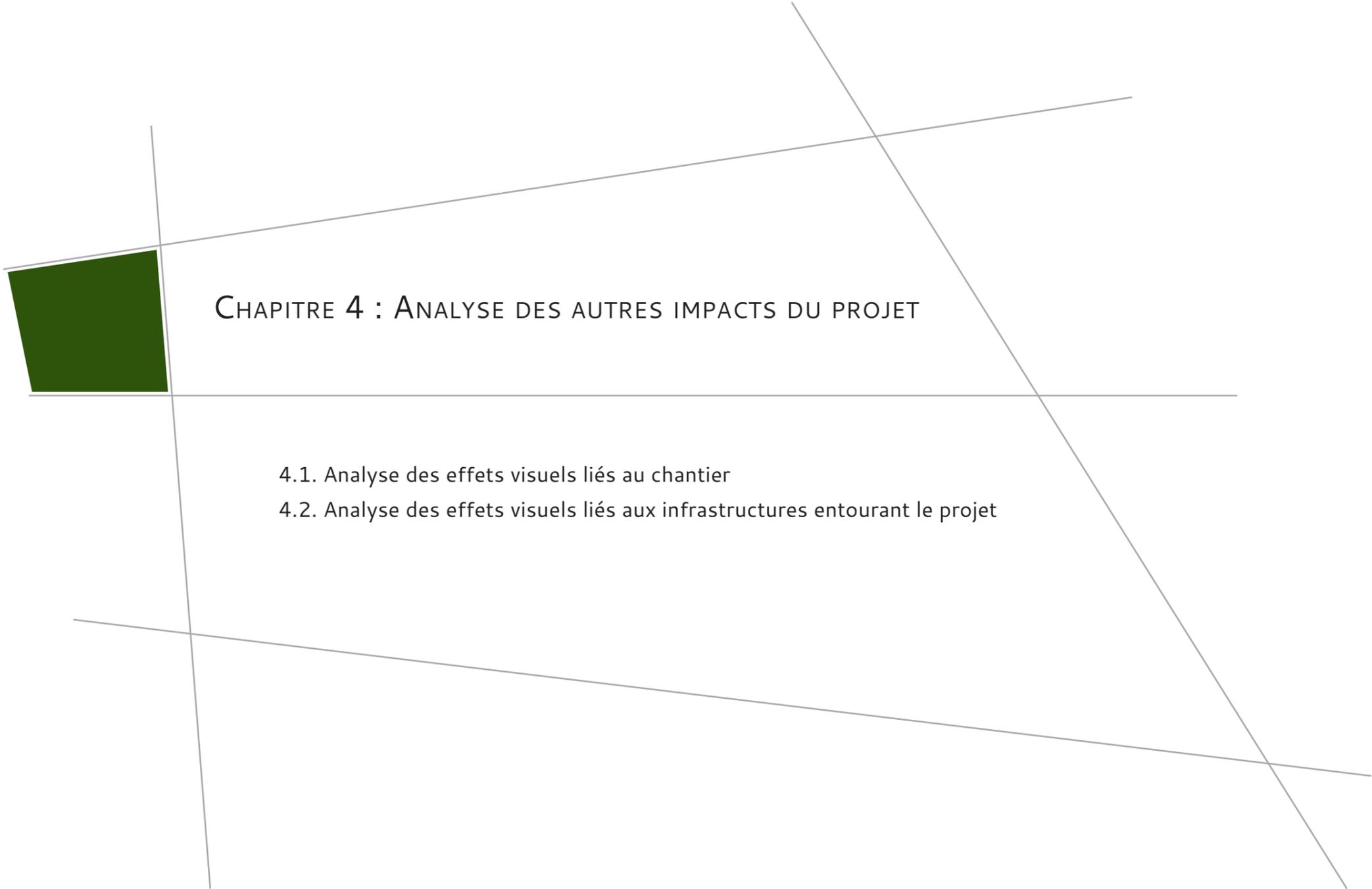
Une covisibilité indirecte modérée avec l'église Saint-Pierre-des-Martyrs



Une covisibilité indirecte modérée avec les monuments historiques de Barbezières (château et église)



Une covisibilité indirecte modérée avec l'église d'Aigre



CHAPITRE 4 : ANALYSE DES AUTRES IMPACTS DU PROJET

4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier

4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet



4.1. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AU CHANTIER

Lors du chantier de construction des éoliennes, différentes phases techniques peuvent avoir un impact sur le paysage. Il s'agit d'effets temporaires concernant :

- les chemins permettant l'accès au site d'implantation,
- la mise en place des fondations de l'éolienne,
- la mise en place d'aire de grutage,
- le montage des éoliennes.

MISE EN PLACE DES VOIES D'ACCÈS

Une majorité des voies d'accès au parc pour la construction et la maintenance des éoliennes sont existantes. Un renforcement de certains de ces chemins est à réaliser. Quelques nouveaux chemins seront créés pour la construction et la maintenance des éoliennes.

L'impact paysager des voies d'accès est minime.

MISE EN PLACE DES FONDATIONS

Les fondations des éoliennes ont un diamètre d'environ 25 mètres et une profondeur variable suivant les données géotechniques.

Une fois mises en place, elles sont recouvertes de terre végétale. Aucun impact paysager n'est donc à envisager.



Fig. 433 : Mise en place d'une fondation

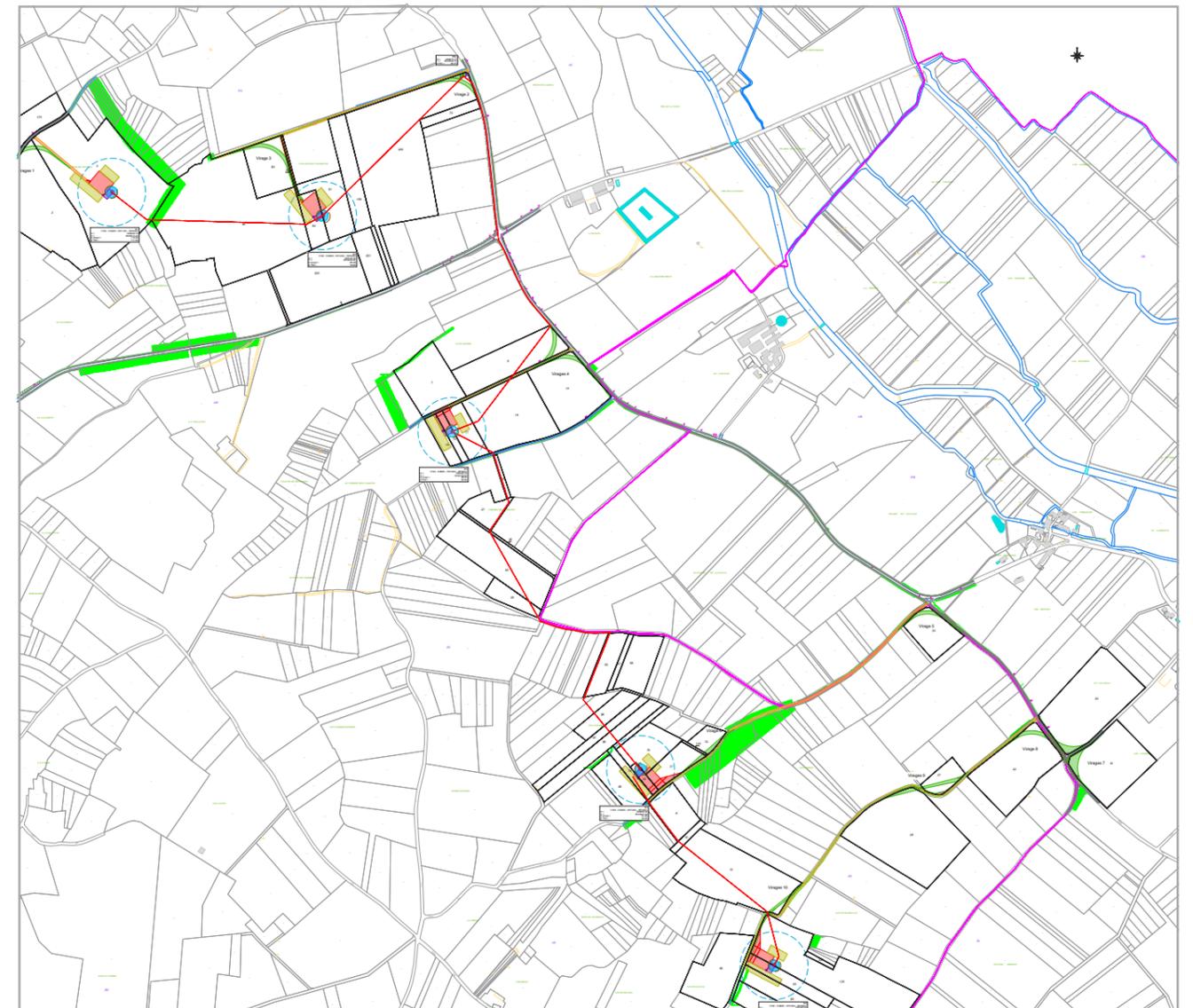


Fig. 434 : Plan-masse du projet

MISE EN PLACE DE PLATEFORMES

Afin d'accueillir les grues nécessaires au montage de chaque éolienne, une plateforme de grutage d'environ 40 x 50 mètres est mise en place. Ces aires de montage resteront en place après le montage des éoliennes comme aires de maintenance permanentes.

L'impact paysager de ces aires réalisées en stabilisé renforcé est très restreint.

ASSEMBLAGE DE L'ÉOLIENNE

Les éoliennes sont assemblées sur site par une grue après livraison en kit des différents éléments de l'éolienne.

L'impact paysager de l'assemblage de l'éolienne tient essentiellement à la présence de la grue et est donc temporaire.

Des aires de stockage des pales et d'assemblage sont utilisées. Ces aires sont temporaires et n'auront donc pas d'impact dans le paysage après le chantier.

MESURES MISES EN ŒUVRE AFIN DE LIMITER L'IMPACT DU CHANTIER

Les impacts du chantier étant très réduits et temporaires, aucune mesure particulière n'est prise pour limiter l'impact du chantier. La réutilisation des chemins existants est maximisée afin de limiter la création de nouveaux chemins.



Fig.435 : Grue



Fig.436 : Assemblage d'une éolienne

4.2. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES ENTOURANT LE PROJET

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE LIVRAISON

La seule infrastructure mise en place autour du projet est un poste de livraison installé le long du chemin menant à l'éolienne E2 depuis la D88.

Ses dimensions sont de :

- 9,26 m de longueur,
- 2,48 m de largeur,
- 2,83 m de hauteur.

Afin d'assurer son intégration paysagère en vue proche, un bardage bois vertical est proposé pour habiller ce poste.



Fig.438 : Intégration du poste de livraison le long du chemin menant à l'éolienne E2



Fig.437 : Emplacements du poste de livraison



Fig.439 : Exemple d'habillage du poste de livraison



CHAPITRE 5 : MESURES ERC ET D'ACCOMPAGNEMENT

- 5.1. Mesures d'évitement
- 5.2. Mesures de réduction
- 5.3. Mesures d'accompagnement du projet
- 5.4. Impacts résiduels

5.1. MESURES D'ÉVITEMENT

CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

Le choix du site d'implantation s'est porté sur un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le site d'implantation a été défini dans un secteur où la densité de monuments historiques est faible. Les limites du site ont été définies à plus d'un kilomètre du monument historique le plus proche (prieuré de Lanville). L'éloignement aux habitations est de plus de 500 mètres pour l'ensemble du site.

Ce site se situe dans un paysage compatible avec le développement de l'éolien aussi bien à une échelle large qu'au niveau local. Plusieurs lignes de force telles que le relief et la vallée de l'Aume apportent des structures sur lesquelles appuyer le projet.

PRISE EN COMPTE DU PRIEURÉ DE LANVILLE

Une préétude paysagère a été menée en amont du projet afin de déterminer les zones à éviter pour éviter les impacts du projet éolien depuis et avec le prieuré de Lanville.

Plusieurs secteurs de la zone potentielle d'implantation ont été écartés afin de limiter les impacts en visibilité depuis le prieuré de Lanville. La partie sud-ouest de la ZIP a donc été évitée.

Les secteurs engendrant des covisibilités directes avec le prieuré de Lanville ont été supprimés, que ce soit avec les éoliennes en arrière-plan ou en premier plan par rapport à l'abbatiale.

CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

Comme montré dans le chapitre 2, la variante d'implantation la moins impactante et la plus cohérente avec le paysage existant a été choisie.

Cette variante d'implantation, une fois optimisée, permet notamment un éloignement aux habitations de plus de 600 mètres, une emprise mesurée dans le paysage existant, une bonne lisibilité et une covisibilité et une visibilité réduite depuis le prieuré de Lanville.



Fig. 440 : Le projet éolien de Marcillac-Lanville depuis la sortie de Villejésus, D739



5.2. MESURES DE RÉDUCTION



Fig.441 : Photomontage depuis l'entrée du prieuré, le projet éolien de Marcillac-Lanville est visible.

RÉDUCTION DE L'IMPACT DEPUIS L'ENTRÉE DU PRIEURÉ DE LANVILLE

Le photomontage n° 8 montre que les pales des éoliennes du projet ainsi que quelques nacelles seront partiellement visibles depuis l'entrée du prieuré. Afin de réduire cette visibilité, mais aussi mettre en valeur l'entrée de l'abbatiale, un réaménagement du parvis est proposé.

Cet aménagement se fera en concertation avec les élus, la population, l'office de tourisme du territoire et avec l'aide d'un paysagiste conseil et de l'Architecte des Bâtiments de France.



Fig.442 : Exemple d'aménagement de la place de l'abbatiale

Coût prévisionnel estimé :

- 50 000 € HT

RÉDUCTION DE L'IMPACT DEPUIS LA D736, EN COVISIBILITÉ AVEC LE PRIEURÉ DE LANVILLE

Le photomontage n° 13 montre que les éoliennes du projet entrent en covisibilité avec le prieuré de Lanville depuis la D736. Il s'agit d'un point de vue ponctuel et fugace sur le prieuré du fait d'un espace dépourvu de végétation sur le bord de la route. Entre le carrefour de la Bretau dière et le point de vue, une haie vient en effet masquer l'abbatiale (voir photographies ci-dessous).

Un prolongement de la haie existante est proposé afin de supprimer la visibilité sur le prieuré de Lanville et ainsi supprimer la covisibilité indirecte entre le parc éolien de Marcillac-Lanville et le monument.

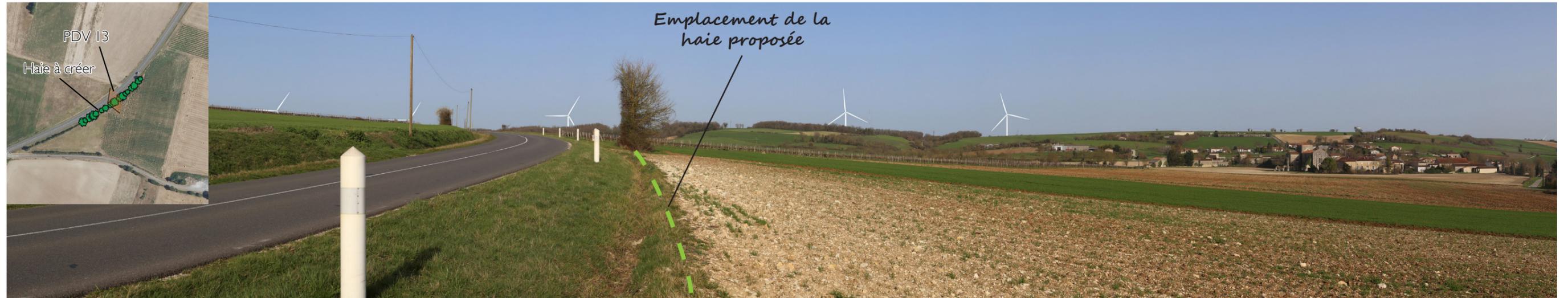


Fig.443 : Photomontage depuis la D736 avec l'emplacement de la haie proposée



Fig.444 : Vue au niveau du carrefour de la Bretau dière

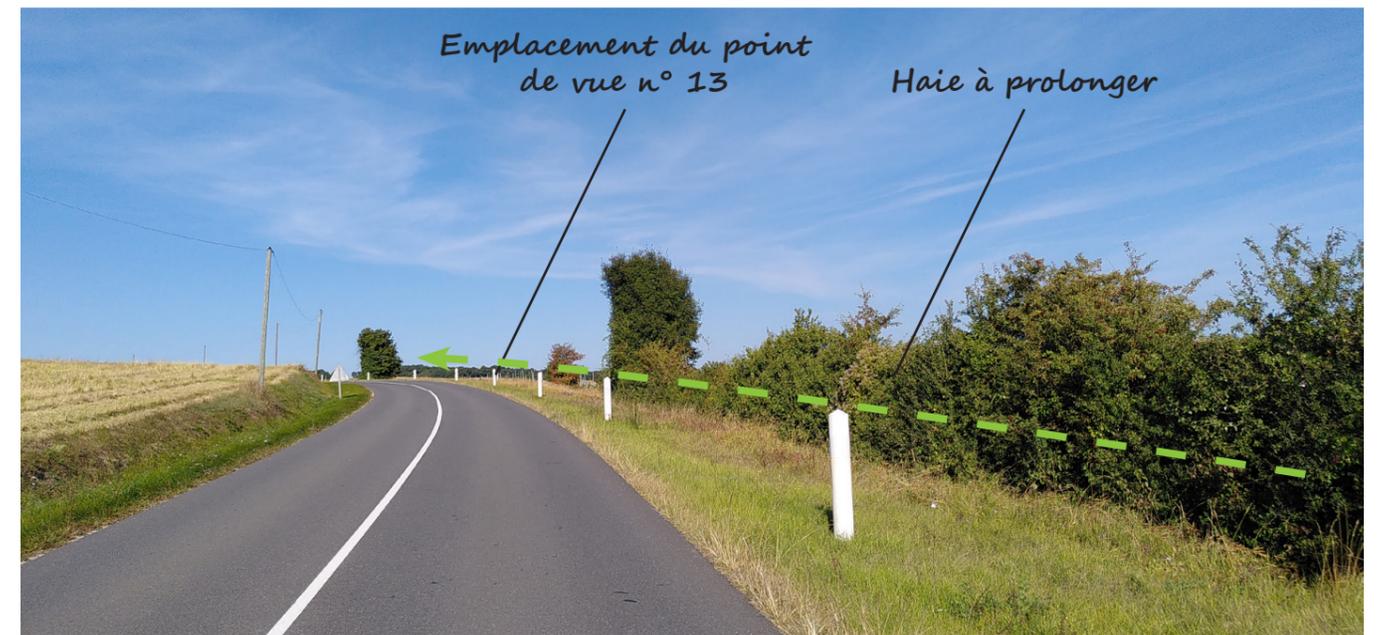


Fig.445 : Haie le long de la D736 masquant le prieuré de Lanville

Coût prévisionnel estimé :

- Haies à prolonger : 100 mètres environ soit 500 € HT

AMÉNAGEMENT DES POSTES DE LIVRAISON

Comme évoqué dans le chapitre 4, le poste de livraison du parc éolien de Marcillac-Lanville sera habillé d'un bardage bois. Ceci permettra leur bonne intégration paysagère en vue proche.

L'habillage sera mis en place dès l'installation des postes de livraison sur le site.



Fig. 446 : Intégration du poste de livraison, vue depuis la D88

Coût prévisionnel estimé à ajouter au coût des postes de livraison : 15 000 € HT

5.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

RÉDUCTION DE L'IMPACT DEPUIS LES BOURGS RIVERAINS

Afin de réduire les impacts depuis les habitations proches des hameaux et bourgs riverains, une enveloppe pour la plantation d'arbres et d'arbustes a été définie. Cette enveloppe permettra de proposer aux particuliers intéressés des aménagements paysagers permettant de réduire l'impact du parc éolien de Marcillac-Lanville depuis leur habitation ou leur parcelle.

Une enveloppe de 45 000 € a été allouée à cette mesure. Elle permettra la plantation de haies et/ou d'arbres permettant de réduire l'impact du projet en créant des masques visuels. Plusieurs hameaux et bourgs sont concernés par cette mesure, ils sont détaillés ci-contre. Les habitations en sortie sud d'Aigre, d'Aizet, de l'Anglée, du Goyaud et des Thibauds étant les plus sensibles seront prioritaires pour la définition des aménagements paysagers. Ces aménagements seront définis en fonction de l'impact constaté sur site avec les élus et les riverains et avec l'aide d'un paysagiste-conseil.

Les plantations pourront être ouvertes à d'autres bourg et hameaux sur demande et en fonction de l'impact constaté sur le terrain.

Les essences choisies seront adaptées au territoire, aux sols et en adéquation avec les recommandations d'un pépiniériste. Des entreprises locales seront consultées pour la fourniture des végétaux et leur plantation.

L'ensemble des aménagements paysagers seront réalisés en concertation avec les riverains concernés, ainsi que les élus des communes où des aménagements paysager seront envisagé sur l'espace public.

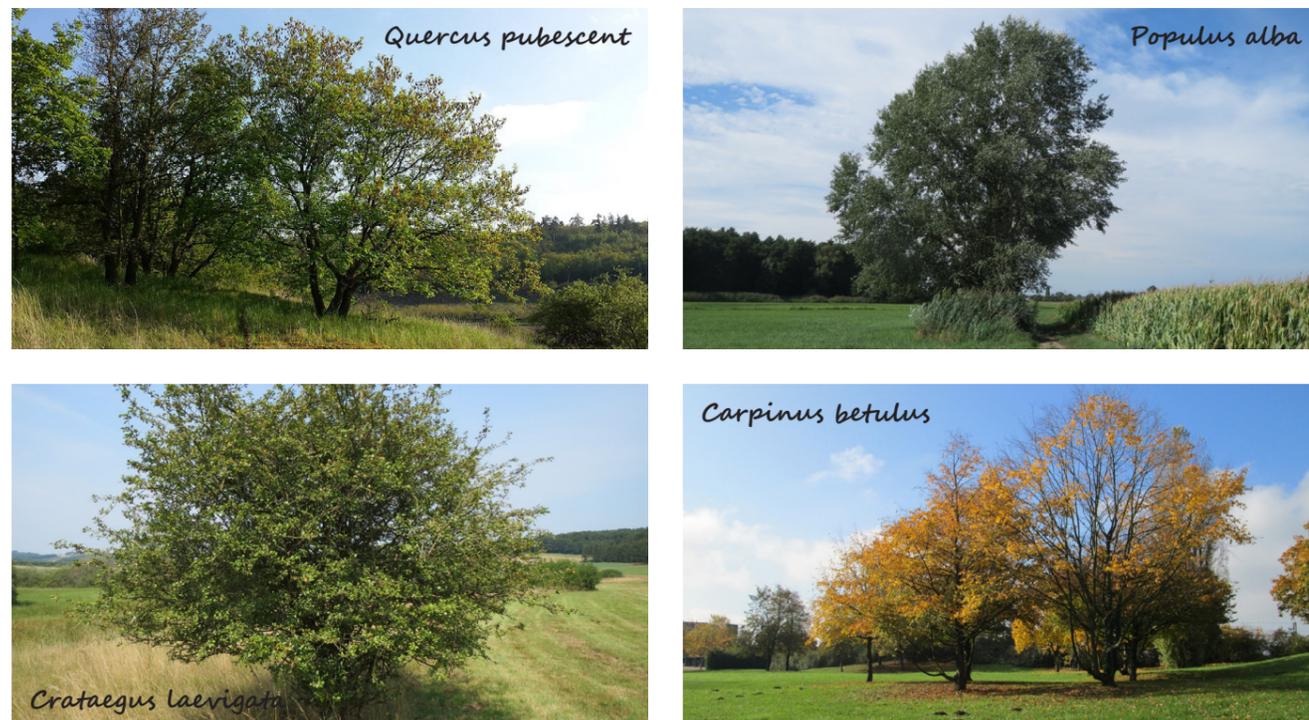
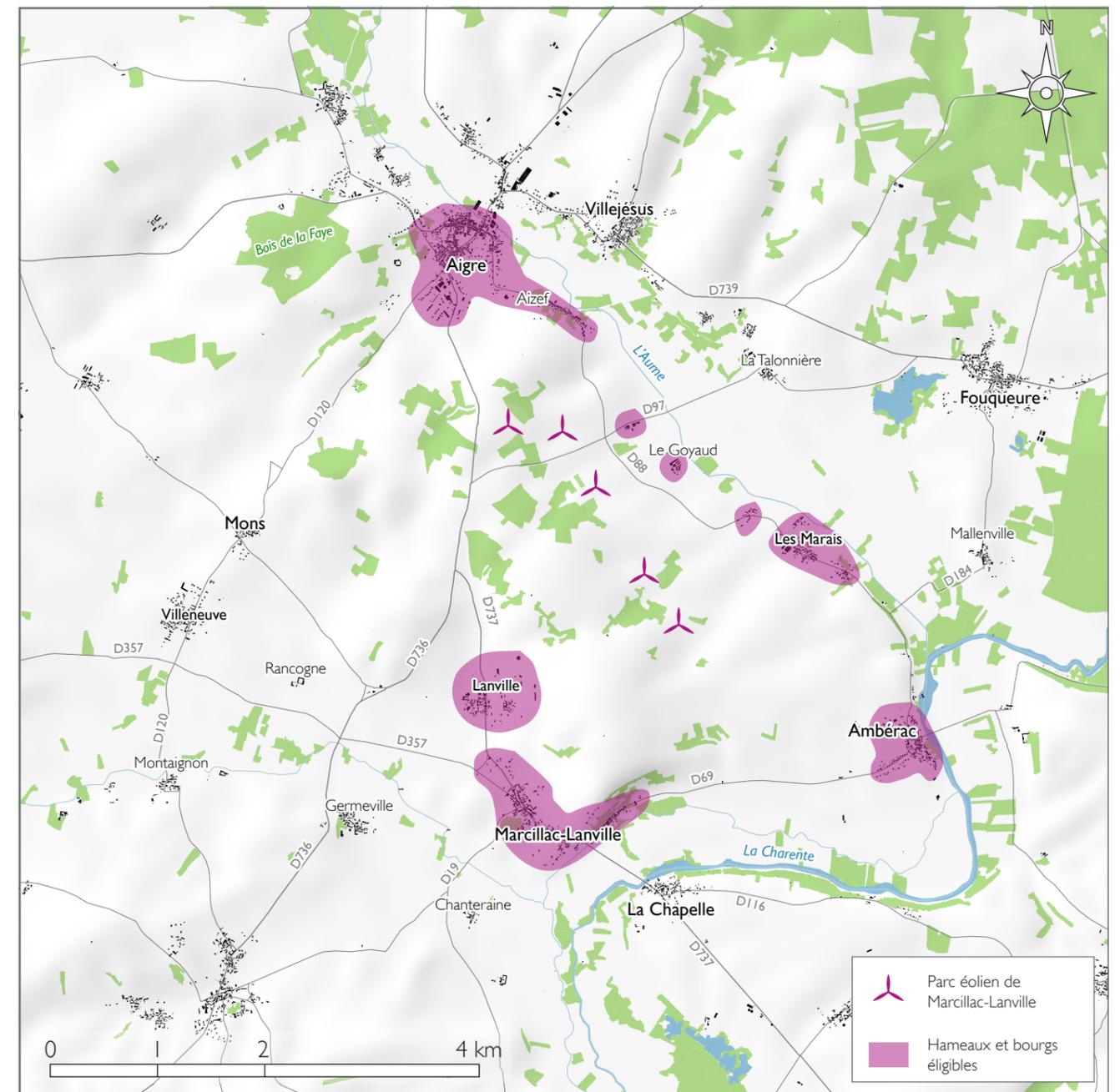


Fig. 447 : Exemples d'espèces indigènes en région Poitou-Charentes (source :Wikipédia)

Coût prévisionnel estimé :

- Enveloppe de 45 000 € HT pour la plantation d'arbustes et d'arbres.



MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE REPOS, D'UN CHEMIN DE DÉCOUVERTE ET DE PANNEAUX D'INFORMATIONS

Dans l'intérêt de l'appropriation du projet par le territoire, la mise à disposition d'information sur le parc éolien et sur l'éolien en général est intéressante.

Dans cette optique, il est proposé d'aménager une aire de repos à proximité de la D736, point de départ d'un chemin de découverte du patrimoine, de l'environnement et du parc éolien de Marcillac-Lanville. Cette aire de repos pourrait être située au niveau du « dépôt de la Chèvre » le long de la route reliant Lanville à la D736. Un premier panneau présenterait sur cette aire le chemin de découverte.

Le chemin proposé rejoindrait ensuite l'abbatiale de Lanville afin de faire découvrir ce monument ainsi que les ruines présentes derrière le prieuré à l'aide de bornes d'informations.

Une boucle empruntant une partie du chemin de Saint-Jacques de Compostelle est ensuite réalisée jusqu'au parc éolien de Marcillac-Lanville. Le long de ce chemin, plusieurs panneaux d'informations seront installés afin de donner des informations sur la biodiversité locale, l'environnement, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, l'énergie éolienne, etc.

Enfin, le chemin de découverte effectue un retour vers l'aire de repos avec une belle mise en scène de l'abbatiale de Lanville depuis le nord.

Il ne s'agit ici que d'une proposition de tracé qui devra être défini en concertation avec la population, les élus et l'office de tourisme du territoire. Le tracé tiendra compte des chemins nouveaux existant et des volontés locales d'aménagement.



Fig. 448 : Panneau d'information sur un parc éolien



Fig. 449 : Signalétique touristique (Source : DL System)

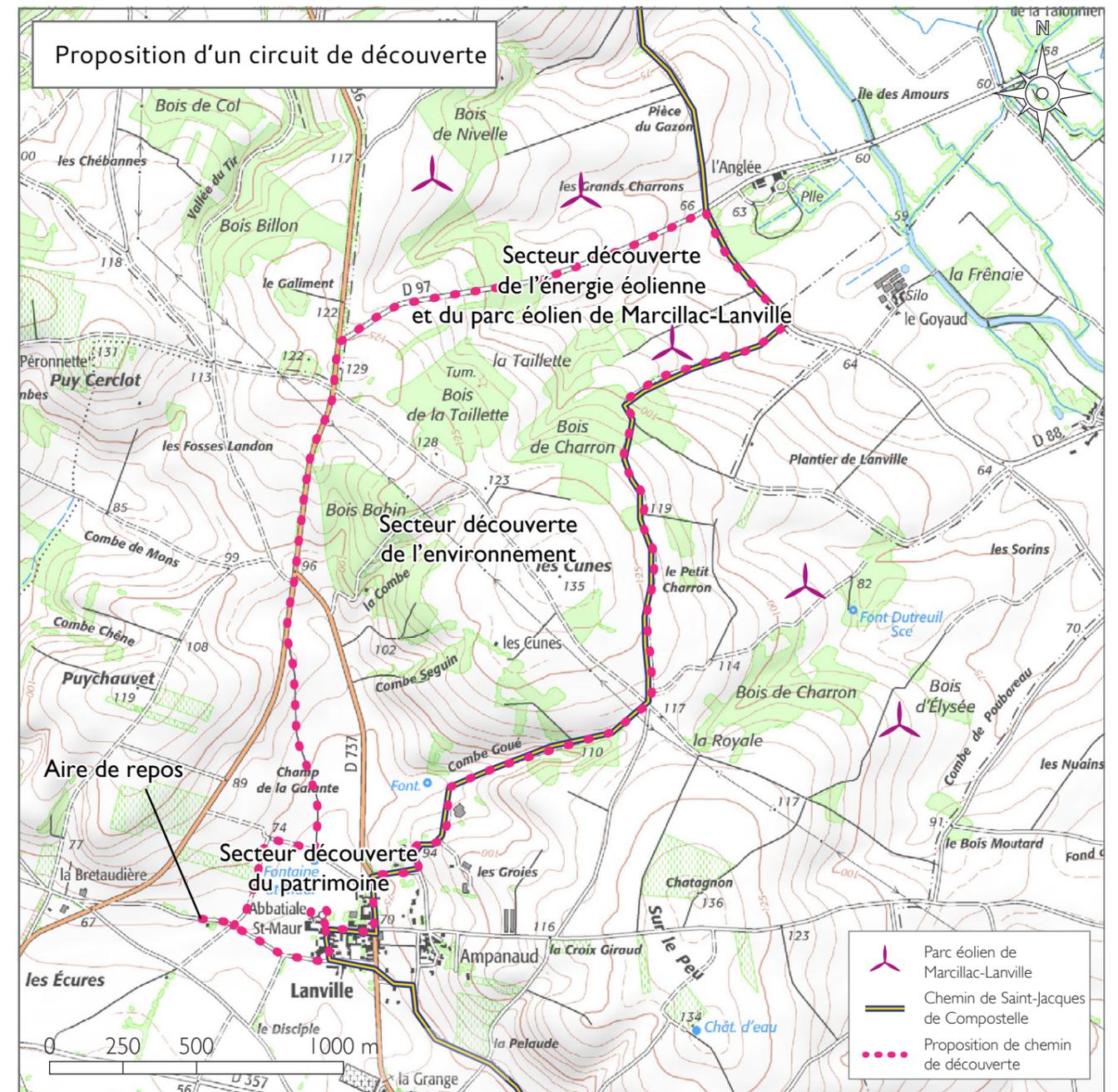


Fig. 450 : Emplacement possible de l'aire de repos



Fig. 451 : Vue sur l'abbatiale depuis le chemin

Coût prévisionnel estimé :

- 4 panneaux d'information structure bois et panneaux PVC : aire de repos, abbatiale, secteur découverte de l'environnement, secteur découverte du parc éolien.
- Aménagement d'une aire de repos : table de pique-nique, signalétique (depuis la D736 et sur l'aire de repos)
- Balisage du chemin : signalétique fléchée, bornes d'information type « le saviez-vous »

Budget total : 45 000 € HT



5.4. IMPACTS RÉSIDUELS

Grâce aux mesures de réduction, les impacts bruts suivants seront réduits après mise en œuvre :

Nom	Impact brut en visibilité	Impact brut en covisibilité	Point de vue concerné	Impact résiduel
Ancien prieuré de Lanville (MH01)	modéré		8	Selon l'aménagement choisi du parvis, l'impact peut-être réduit jusqu'à devenir nul
		indirect modéré à fort	13	Covisibilité nulle
Habitats et bourgs proches	Impacts potentiellement importants selon les habitations			Selon les situations et les plantations effectuées, les impacts pourront être réduits jusqu'à devenir nuls